



Riverside Immobilière SA
14, rue de la Gare
L-7535 Mersch

N/Réf. : 95911-S2

V/Réf. : PAP "Op Bolicht" à Weidingen

Objet : Rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation du PAP « nouveau quartier » (NQ) « Op Bolicht » conformément à la décision ministérielle n° 95911-M du 17 mai 2021

Madame, Monsieur,

En date du 10 février 2026, le deuxième rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation du PAP « nouveau quartier » (NQ) « Op Bolicht » sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Wiltz, section WD de Weidingen, sous le numéro 290/1816, a été introduit.

Les conclusions présentées dans le rapport « AP « OP BOLICHT » à WEIDINGEN RAPPORT DE MONITORING DE 2025 », élaboré par Sound Ecology sàrl, sont partagées.

Partant la destruction des biotopes et habitats protégés selon les articles 17 et 21 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles est autorisée.

Un nouveau rapport de monitoring est à soumettre pour validation au Service autorisations durant l'année 2027.

La décision n° 95911-M du 17 mai 2021 reste entièrement applicable.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Marianne Mousel
Premier Conseiller de Gouvernement